

L'an deux mille vingt deux, le 4 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, le mardi 4 octobre 2022 à 14h30, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Jean-Michel RIGAL, Mr Louis CAVALEIRO

Etaient présents en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT, Mr Jean PROU, Mr Rémi JUSTINIEN

Absents représentés : Mr JACKY BOTTON, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Cyril PENAUD, pouvoir à Mme Françoise de ROFFIGNAC

Excusés : Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 16

Pour : 12

Membres présents : 11

Contre : 0

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Délibération N° 2022-04-40

Modification des conditions d'application du RIFSEEP avec la création d'un nouveau groupe de fonctions

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2015 modifié pris pour l'application de l'article 5 du Décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2016 modifié pris pour l'application de l'article 7 du Décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu les arrêtés ministériels pris pour l'application au corps des Attachés Territoriaux, des Adjoints Administratifs et des Adjoints Techniques,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Gironde, le 20 septembre 2022.

Vu la délibération n° 2022-01-02 du 1^{er} février 2022 portant modification des modalités de mise en place du RIFSEEP au SMIDDEST et en particulier la définition des groupes de fonction ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. de créer deux nouveaux groupes de fonction dans la classification des effectifs du SMIDDEST. Ces groupes correspondent à l'exercice de tâches spécifiques requérant une compétence particulière, exercée en autonomie, sous le contrôle du Directeur. Les groupes de fonction créés entrent dans la catégorie des « Rédacteurs ».

- Groupe 1 : Rédacteur avec responsabilité juridique : mise en œuvre des procédures de marchés public (maîtrise des modalités de la commande publique) et validation des documents contractuels administratifs
- Groupe 2 : Rédacteur
Ces deux fonctions intègrent également la responsabilité de régisseur de la régie d'avance et/ou de régisseur de la régie de recettes, en titulaire ou mandataire, du Syndicat.

Article 2. de fixer les niveaux plafonds d'attribution des primes IFSE et CIA conformément au tableau suivant

		Plafond annuel IFSE (€)	Plafond annuel CIA €
Attachés et Ingénieurs			
Groupe 1	Directeur de collectivité	36 210	6 390
Groupe 2	Chef de projet/ Coordinateur de mission	32 130	5 670
Groupe 3	Chargé de mission	25 500	4 500
Rédacteur			
Groupe 1	Rédacteur avec responsabilité juridique	16 900	1 540
Groupe 2	Rédacteur	13 200	1 460
Adjoints administratifs			
Groupe 1	Adjoint en charge du suivi comptable et financier	11 340	1 260
Groupe 2	Agent d'exécution/ agent d'accueil	10 800	1 200
Adjoints techniques			
Groupe 1	Gardien de phare/ Accompagnateur de visite	11 340	1 260
Groupe 2	Gardien de phare	10 800	1 200

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

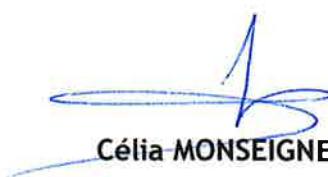
Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 4 octobre 2022.

La Présidente

SMIDDEST
 Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
 12 Rue St Simon - 33390 BLAYE
 05 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr
 Siret : 253 364 30 000058

Françoise de Roffignac

La secrétaire de séance



Célia MONSEIGNE